

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°23-2019-015

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2019

Sommaire

Préfecture de la Creuse

23-2019-03-28-002 - Décision portant délégation de signature (1 page)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2019-03-28-002

Décision portant délégation de signature



Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

Maison d'Arrêt de GUERET

A GUERET

Le 28/03/2019

Décision portant délégation de signature

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05/07/2017 nommant Monsieur MANIN en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de GUERET.

M.Philippe CLEACH, capitaine, adjoint au chef d'établissement à la maison d'arrêt de GUERET est désigné pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente lui est donnée pour l'exercice de ses missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège.

Le chef d'établissement,

Eric MÀNIN

Signature